

FICHE MANDAT

Opérateur National de Vente (Groupe Action Logement)

INSTANCES CONCERNÉES

Conseil d'administration (CA) de l'Opérateur National de Vente.

DIRECTION RÉFÉRENTE DU MEDEF

La direction du logement assure la coordination entre les orientations retenues par le MEDEF et l'exercice du mandat.
Contact : **Marion Unal**, directrice du logement – munal@medef.fr

MISSION GÉNÉRALE

L'Opérateur National de Vente (ONV) est la première Société Anonyme de Vente HLM, créée par les partenaires sociaux dans le cadre de la Convention quinquennale signée entre l'Etat et le Groupe Action Logement, en 2019, pour servir sa mission d'utilité sociale.

Doté d'un milliard d'euros de fonds propres, l'ONV est dédié à l'achat en bloc de logements du parc social en vue de leur revente prioritairement aux locataires occupants.

Filiale du Groupe Action Logement (actionnaire principal à 99,9% Action Logement Services), l'ONV est :

- un dispositif ouvert en particulier à tous les organismes d'habitations à loyer modéré et des SEM du territoire y compris dans les DROM,
- un outil innovant destiné à accélérer l'accession sociale à la propriété, favoriser la mixité sociale et reconstituer les fonds propres des organismes.

L'ONV apporte son soutien :

- aux locataires, en sécurisant leurs parcours résidentiels,
- aux organismes de logement social (OLS), en favorisant leur dynamique patrimoniale,
- aux collectivités locales, en contribuant à la stabilité et à la mixité sociale,
- aux entreprises, en renforçant le lien emploi-logement et en contribuant au développement de l'économie locale

L'ONV est un outil porteur d'une réelle et puissante mission d'utilité sociale.

COMPOSITION GLOBALE

La gouvernance est strictement paritaire, avec une présidence patronale.

Le Conseil d'administration est composé de 5 représentants (4 MEDEF, 1 CPME) des organisations patronales et de 5 représentants désignés par les organisations syndicales.

Le président sera issu des rangs des organisations patronales et le vice-président des rangs des organisations syndicales de salariés.

Le MEDEF est donc appelé à désigner 4 représentants au sein du collège des membres adhérents.

DURÉE DU MANDAT

La durée du mandat est de 3 ans, renouvelable 2 fois

FRÉQUENCE DES RÉUNIONS

4 à 6 Conseils d'administration par an.

Comité d'investissements se tient 1 fois par mois

Comité des risques et des comptes se tient 2 fois par an

Comité des Nominations et des Rémunérations se tient 1 à 2 fois par an

LIMITE D'ÂGE

Les administrateurs doivent être âgés de moins de 70 ans à la date de leur nomination au sein du CA.

PRIORITES DU MANDAT

Les missions de l'ONV appellent, de la part des administrateurs de la société, une expertise ou un intérêt fort autour des sujets ayant trait :

- A la vente sociale de patrimoine HLM ou assimilé à des accédants disposant de revenus limités et souhaitant accéder à la propriété.
- Au maintien de l'équilibre financier de l'ONV visant à maximiser l'effet de levier des fonds mis à disposition de cette structure par Action Logement (1 Md€), cela peut prendre la forme d'emprunts, d'émissions obligataires, de recherche de financements européens, ...
- Aux enjeux de reconditionnement du patrimoine HLM en vue de sa commercialisation impliquant des réflexions de fond quant à l'adaptation de ces logements aux changements climatiques, à la maîtrise des coûts de fonctionnement pour garantir la solidité financière des copropriétés constituées.

Plus globalement au sein d'un conseil d'administration actif et présent, les administrateurs, au sein du Conseil et de ses comités, développent des compétences financières, d'arbitrage patrimonial, d'urbanisme, d'aménagement du territoire, d'évolution et traitement du patrimoine social et d'animation de l'accession sociale à la propriété.